

COMMUNE DE PENTHALAZ



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2023-22 Comptes 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

En vertu de la loi sur les communes (LC - RSV 175.11) du 28 février 1956, et spécifiquement du chapitre VI, section I, traitant du budget, des comptes et de la gestion, la Municipalité soumet à votre approbation les comptes 2022 de la Commune de Penthalaz.

En outre, conformément aux articles 93a ss LC, et au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom - RSV 175.31.1), art. 34 ss, la Commission de gestion du Conseil communal a effectué l'examen qu'elle a désiré (art. 35 et 35a), et nous avons fait procéder, par un organe de révision possédant toutes les qualifications requises, au contrôle annuel des comptes (art. 35 b & c). Vous trouverez, à la fin de cette brochure, le rapport établi par la fiduciaire, alors que la Commission de gestion soumettra son rapport au Conseil communal (art. 36 RCCom).

RÉSULTAT FINAL

| <i>Comptes 2022</i> | | Budget 2022 | Comptes 2021 |
|---------------------|----------------------|--------------------|-----------------|
| Total des revenus | 17'426'107.90 | 15'577'729.00 | 15'348'520.25 |
| Total des charges | 17'425'435.67 | 16'263'325.00 | 15'347'169.31 |
| Résultat | 672.23 | -685'596.00 | 1'350.94 |

RÉPARTITION DE L'EXCÉDENT DE REVENUS

Le tableau ci-dessous exprime les propositions de la Municipalité.

Le solde final de CHF 672.23 sera attribué au compte Capital.

| Proposition de répartition du résultat des comptes 2022 | | | |
|---|-------------|-------------|----------------------|
| Résultat après mouvements aux fonds de réserve affectés | | | 1'467'801.63 |
| Répartition de l'excédent de revenus 2022 | | | |
| Pour camping et piscine <i>(selon décision municipale du 1er mai 2023)</i> | 9.281.170 | 1709.380 | -400'000.00 |
| Pour renouvellement véhicules <i>(selon décision municipale du 1er mai 2023)</i> | 9.281.431 | 430.380.11 | -55'000.00 |
| Pour administration générale <i>(selon décision municipale du 1er mai 2023)</i> | 9.282.100 | 230.380.100 | -87'000.00 |
| Pour travaux futurs <i>(selon décision municipale du 1er mai 2023)</i> | 9.282.430 | 430.380.430 | -100'000.00 |
| Amortissement extraordinaire "Réfection pavillon Tennis Club" <i>(selon décision municipale du 1er mai 2023)</i> | 9.143.01.33 | 3564.332 | -65'250.00 |
| Amortissement extraordinaire "Rénovation piscine" <i>(selon décision municipale du 1er mai 2023)</i> | 9.143.01.36 | 1709.332 | -75'200.00 |
| Amortissement extraordinaire "Transform. et rénov. Plan-Bois" <i>(selon décision municipale du 1er mai 2023)</i> | 9.143.01.42 | 3555.332 | -650'000.00 |
| Amortissement extraordinaire "Crédit d'étude - Rest. piscine" <i>(selon décision municipale du 1er mai 2023)</i> | 9.170.14 | 1709.332 | -34'679.40 |
| Sous-total | | | -1'467'129.40 |
| Excédent de revenus de l'exercice viré à Capital | | | 672.23 |

ÉVOLUTION DU COMPTE CAPITAL

Le tableau ci-après donne le résultat de chaque exercice comptable avant et après répartition. C'est-à-dire, avant les amortissements extraordinaires et attributions ou prélèvements à divers fonds de réserve.

| EVOLUTION DU RESULTAT | | | |
|-------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| Année | Résultat du compte de fonctionnement | | Situation du compte Capital/Découvert |
| | Avant répartition ou prélèvement | Après répartition ou prélèvement | |
| Report | | | 943'817.39 |
| 2012 | 2'951'468.54 | 116'668.54 | 1'060'485.93 |
| 2013 | -109'292.10 | 90'707.90 | 1'151'193.83 |
| 2014 | 92'072.81 | 20'412.71 | 1'171'606.54 |
| 2015 | 1'770'780.05 | 6'423.92 | 1'178'030.46 |
| 2016 | -24'766.51 | -67'836.21 | 1'110'194.25 |
| 2017 | 1'192'147.56 | 13'649.26 | 1'123'843.51 |
| Reprise capital Camping | | 320.34 | 1'124'163.85 |
| 2018 | 621'344.39 | 444.39 | 1'124'608.24 |
| 2019 | 247'158.95 | 7'148.95 | 1'131'757.19 |
| 2020 | 413'205.36 | 1'505.36 | 1'133'262.55 |
| 2021 | 1'081'550.94 | 1'350.94 | 1'134'613.49 |
| 2022 | 1'467'801.63 | 672.23 | 1'135'285.72 |

FINANCEMENTS SPÉCIAUX

Vous trouverez ci-dessous le résultat des financements spéciaux (c'est-à-dire les comptes financés par des recettes affectées) :

| Financements spéciaux 2022 | | | |
|--|------------------------------|-------------------|------------------|
| | Dicastères | Déficit | Bénéfice |
| 16 | Tourisme | | 1'428.50 |
| 450 | Elimination des déchets | | 16'049.20 |
| 46 | Réseau d'égouts et épuration | 165'913.56 | |
| 65 | Défense incendie | 114'730.28 | |
| 81 | Service des eaux | 131'273.46 | |
| TOTAUX | | 411'917.30 | 17'477.70 |
| <i>Pris en charge par l'impôt ordinaire</i> | | 114'730.28 | |
| Prélèvements ou attributions aux fonds de réserves spécifiques | | 297'187.02 | 17'477.70 |

MUTATIONS DES FONDS DE RÉSERVE

Voici les attributions ou prélèvements effectués dans les postes 9.28 du bilan :

| Mouvements des fonds en 2022 | | | | |
|--|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| | | Au 1er janvier | Au 31 décembre | Disponible |
| Fonds de recettes affectées | | | | |
| 9.280.110 | Fonds affecté - Plantation d'arbres | 7'600.00 | 8'100.00 | 9'100.00 |
| 9.280.160 | Fonds affecté - Tourisme | 22'392.20 | 23'820.70 | 19'119.70 |
| 9.280.210 | Fonds affecté - Distrib. Électricité | 124'171.00 | 148'009.40 | 68'009.40 |
| 9.280.450 | Fonds affecté - Déchets | 134'772.52 | 150'821.72 | 102'021.72 |
| 9.280.460 | Fonds affecté - Epuration | 379'645.95 | 213'732.39 | 215'550.94 |
| 9.280.610 | Fonds affecté - Stat, prév et sécurité routière | 41'069.65 | 47'195.20 | 40'195.20 |
| 9.280.650 | Fonds affecté - Défense incendie | 2'216.27 | 2'216.27 | 2'216.27 |
| 9.280.810 | Fonds affecté - Eaux | 1'947'369.17 | 1'816'095.71 | 1'568'520.66 |
| Fonds de renouvellement et rénovation | | | | |
| 9.281.170 | Fonds rénov. pr camping | 320'000.00 | 720'000.00 | 720'000.00 |
| 9.281.180 | Fonds rénov. pont CFF - selon convention | 60'000.00 | 65'000.00 | 70'000.00 |
| 9.281.350 | Fonds renouvellement bâtiments | 1'957'284.72 | 1'957'284.72 | 1'907'284.72 |
| 9.281.431 | Fonds renouvellement véhicules | 205'167.05 | 260'167.05 | 260'167.05 |
| Fonds de réserve | | | | |
| 9.282.100 | Fonds réserve administratif | 1'012'428.60 | 1'099'428.60 | 728'428.60 |
| 9.282.101 | Fonds de soutien des Municipaux | 2'100.00 | 3'700.00 | 8'700.00 |
| 9.282.210 | Fonds réserve pour pertes sur déb. impôts | 587'500.00 | 487'500.00 | 487'500.00 |
| 9.282.430 | Fonds réserve travaux futurs | 943'408.75 | 1'043'408.75 | 878'408.75 |
| 9.282.500 | Fonds réserve écoles, sports et jeunesse | 1'262'984.90 | 1'263'184.90 | 602'134.90 |
| T O T A U X | | 9'010'110.78 | 9'309'665.41 | 7'687'357.91 |

Certains fonds de réserve sont alimentés par des recettes affectées, il s'agit de tous les comptes 9.280. Lorsqu'il y a un bénéfice, nous devons l'attribuer au fonds relatif. Soit parce qu'un règlement nous l'impose (règlement communal sur la protection des arbres, règlement communal sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité et règlement sur la circulation et le stationnement dans le village et ses abords), soit parce qu'il s'agit d'un financement spécial (tourisme, eau, égouts, déchets et défense incendie).

Le solde disponible correspond au montant au 31 décembre 2022, en tenant compte des préavis votés en 2022 et antérieurs et pour lesquels un prélèvement sur les fonds de réserve est prévu mais n'a pas encore été réalisé.

FINANCES

| Situation financière par rapport au plafond d'endettement | | | |
|---|---------|----------------------|----------------------|
| Catégorie | | Détail | Récapitulation |
| Selon bilan au 31 décembre 2022 : (endettement actuel) | | | 13'306'555.45 |
| Dettes à court terme | | 2'010'530.45 | |
| 9.20 Engagements courants (créanciers) | | 2'010'530.45 | |
| 9.21 Dettes à court terme | | 0.00 | |
| Dettes à moyen et long terme | | 11'296'025.00 | |
| 9.22 Emprunts à moyen & long terme (consolidés) | | 11'292'025.00 | |
| 9.23 Engagements envers des fonds spéciaux | | 4'000.00 | |
| Selon préavis en cours : | | | 2'778'000.00 |
| Préavis 2020-38 - Relatif au réaménagement et réfection de la route de la Gare | 2020-38 | 1'528'000.00 | |
| Préavis 2020-45 - Travaux d'assainissement du bâtiment Maison de Ville et annexes | 2020-45 | 1'250'000.00 | |
| Dettes totale prévue | | | 16'084'555.45 |
| Plafond d'endettement maximum selon préavis 2021-05 | | | 36'000'000.00 |

COMMENTAIRES

Le résultat final des comptes 2022 s'inscrit dans la continuité de ces six dernières années et fait ressortir un excédent de revenus de CHF 1'467'801.63.— avant la proposition de répartition alors que le budget prédisait un déficit de CHF 685'596.—.

Il ne sera donc pas nécessaire de procéder à des prélèvements sur des comptes de réserves comme cela était prévu.

Les éléments qui ont contribué à ce bon résultat sont les suivants.

Administration générale

Les comptes montrent une économie des charges de CHF 108'392.— et un manque de revenus de 45'073.— par rapport au budget.

Cette différence de charge s'explique notamment par :

- Sensibilisation des membres de la Municipalité aux heures effectuées ;
- Moins de chantiers ouverts donc moins de suivis nécessaires ;
- Formation annulée et reportée en 2023 ;
- Réserve sur le règlement du personnel non utilisée.

Les remboursements de tiers ont été plus importants que prévus. Aucun prélèvement sur les fonds de réserve n'a été effectué en raison du bon résultat comptable.

Pour donner suite à la proposition de répartition du résultat, un amortissement supplémentaire de divers investissements concernant la piscine pour un montant de CHF 109'879.- ainsi que l'attribution de CHF 400'000.- au fond de réserve de la piscine, ont été comptabilisés.

Finances

Le poste « Finances » affiche un résultat positif de CHF 10'822'136.— alors qu'il était budgété à CHF 8'764'350.—, soit CHF 2'057'786.— de mieux que prévu.

Cette différence se retrouve dans les postes des impôts où un résultat positif de CHF 10'176'775.— vient participer à cet excellent résultat. Il doit toutefois être mentionné que ce montant est exceptionnel puisqu'il provient d'un impôt sur les successions et donations d'un montant de près de 1,5 mio.

Il est relevé que les impôts sur les personnes morales (entreprises) continuent leur progression à la hausse.

Suite aux bons résultats des impôts, les comptes liés à la péréquation se soldent par une charge supplémentaire de CHF 426'525.— par rapport au montant budgété.

Pour donner suite à l'analyse de la situation financière, nous vous informons que le fonds de réserve pour débiteurs douteux a été diminué de CHF 100'000.— et s'élève maintenant à CHF 487'500.—. En effet, selon les recommandations du Canton, le fond aura pu être diminué de CHF 195'000.— supplémentaires, la Commune a donc une réserve latente sur le compte « 9.282.210 - Fonds réserve pour pertes s/déb. Impôts ».

Pour terminer au niveau de la finance, la dette par habitant est en diminution grâce aux amortissements effectués durant l'année et au fait qu'aucun nouvel emprunt n'a été engagé en 2022. Elle était de CHF 3'838.81 en 2021 et elle est de CHF 3'511.20 en 2022.

Domaines et bâtiments

Les charges effectives s'avèrent être supérieures de CHF 421'771.— par rapport au budget et les revenus inférieurs de CHF 184'570.—. Mais ces montants tiennent compte de la proposition de répartition du résultat. En effet, différents amortissements supplémentaires ont été comptabilisés, permettant de solder les préavis y relatifs.

L'objectif de la démarche est de diminuer les emprunts afin d'assurer l'investissement qui va très bientôt arriver, à savoir celui du Collège du Cheminet. De plus, les emprunts liés aux préavis ci-après, auraient dû être renouvelés en 2023, ce qui représente une économie sur les intérêts de près de CHF 21'500.— par an au taux actuel, plus une économie sur les amortissements de CHF 33'250.— :

- CHF 65'250.— Préavis 69-10 Réfection pavillon Tennis Club.
- CHF 650'000.— Préavis 47-14 Transformation et rénovation du bâtiment Plan-Bois.

Sans ces amortissements extraordinaires, la balance des comptes de la rubrique « Domaines et bâtiments » aurait été largement positive.

En outre, les prélèvements suivants sur les fonds de réserve n'ont pas été nécessaires, représentant un montant total de CHF 150'000.— :

- | | | | | |
|---|------------------|----------|---|---------------|
| • | Maison de Ville | 3502.481 | Prélèvt s/fds électricité | CHF 50'000 .— |
| • | Eglise St-Martin | 3553.480 | Prélèvt s/fds rés. pr renouv/rénov. Bâtiments | CHF 30'000.— |
| • | Daillens 2 | 3554.480 | Prélèvt s/fds rés. pr renouv/rénov. Bâtiments | CHF 70'000.— |

Travaux

Le résultat global de la rubrique « Travaux » est conforme au budget puisqu'il était budgété un excédent de charge de CHF 1'450'753.— alors que les comptes finaux montrent une charge effective de CHF 1'469'307.— Toutefois, il est noté une diminution des revenus qui est compensée par une diminution des charges.

Cette différence de revenus s'explique notamment par le fait qu'il n'a pas été nécessaire de procéder à des prélèvements sur des comptes de réserves comme cela était prévu, pour un montant de CHF 105'000.—.

L'excédent de charge est expliqué par le fait que ces montants tiennent compte de la proposition de répartition du résultat. En effet, différents virements aux fonds de réserve ont été comptabilisés :

- CHF 55'000.— Fonds de réserve pour véhicules.
- CHF 100'000.— Fonds de réserve pour travaux futurs.

Par ailleurs, certains travaux d'entretien ont été mis en attente, notamment le Pont de l'Ouffemaz, en raison du projet Vy-Mauraz (impactant directement les remboursements tiers qui sont de facto moindre également). De plus, du matériel et de l'entretien qui avaient été mis au budget ont finalement été pris en charge par le préavis 2020-38 – Réaménagement et réfection de la route de la Gare permettant une diminution des charges de CHF 62'000.—

Instruction publique et culte

Les comptes montrent une économie des charges de CHF 55'356.— dont CHF 23'662.— pour le primaire et CHF 28'369.— pour le secondaire, et un manque de revenus de 2'815.— par rapport au budget.

Concernant les temples et les cultes, le résultat est conforme au budget.

Police

Le résultat final est conforme au budget.

Sécurité sociale

Toutes les charges des différents postes composant cette rubrique (service social régional, cantine communale, le local des jeunes ainsi que la halte de jeux) sont inférieures aux prévisions.

- Il est à noter que le réseau intercommunal AJERCO termine l'exercice avec une différence de CHF 71'274.— de charges inférieures au budget mais en augmentation par rapport à 2021.
- Concernant la cantine communale, il est relevé que la fréquentation est à la baisse, induisant moins de participation des parents. Cette remarque vaut également pour la halte-jeux « Les Petits poussins ».
- Dès septembre 2022, un nouveau poste est venu s'ajouter à cette rubrique, à savoir l'accueil de midi, dont l'entier des coûts est refacturé à l'AsiVenoge.
- Au niveau du local des jeunes, un excédent de charge est à mentionner au niveau de l'entretien du local. En effet et en raison de la mise à disposition du local des jeunes pour l'accueil de midi, des travaux de sécurisation ont été effectués (détecteurs et panneaux de sortie), dont le 50% des coûts ont été pris en charge par l'AsiVenoge.

Concernant la prévoyance sociale, le revenu extraordinaire perçu au niveau des impôts sur les successions et donations, a eu un impact direct sur notre participation à la facture sociale, engendrant un excédent de charge de CHF 690'423.—.

Comptes affectés

Déchets

Malgré l'augmentation des coûts du transport et la diminution du prix de la tonne remboursée par Valorsa, le service des déchets finit avec un bénéfice de CHF 16'049.—, ce qui nous permettra de ne pas augmenter la taxe annuelle des déchets.

Egouts-Epuration

Ce service a été une fois de plus déficitaire durant cet exercice. En 2022, le déficit a été de CHF 165'914.—, à cause du remboursement d'une partie de la taxe d'introduction à l'EMS et à des taxes qui nécessitent une révision de leur tarif à la hausse. Un nouveau règlement doit être proposé par la Municipalité au Conseil communal.

Eaux

Des travaux d'entretien très importants et le remboursement de la taxe d'introduction à l'EMS sont la cause du déficit de CHF 131'273.—. Malgré ce déficit le disponible dans le fonds de réserve 9.280.810 est de CHF 1'568'520.66 ce qui nous permettra de pouvoir faire face aux investissements à venir.

Conclusions de la responsable des finances

Les années se suivent mais ne ressemblent pas. L'année 2022 s'est déroulée dans un climat géopolitique instable, notamment en lien avec la guerre en Ukraine dès février. Les risques de pénurie d'énergie ont générés angoisse pour bien des personnes mais a également induit beaucoup de travail pour nos administrations. Malgré tout, nous sommes heureux de pouvoir vous présenter un résultat final positif, voire exceptionnel.

En effet, les comptes 2022 sont inhabituels dans le sens où un revenu extraordinaire d'un million et demi n'arrive pas tous les jours à Penthaz. Sans cela, le résultat se serait bouclé sur un excédent de revenu de l'ordre de CHF 750'000.—. Ce dernier montant est plus représentatif du travail effectué dans notre commune.

Pour conclure, et comme déjà exprimé dans le cadre des comptes 2021, la répartition de l'excédent de revenus 2022 prévoit l'amortissement extraordinaire de quatre préavis ainsi que des affectations à divers fonds de réserves afin d'aborder sereinement les futurs investissements prévus dans notre commune.

CONCLUSIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHALAZ

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2023-22, où le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

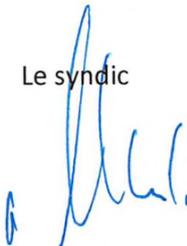
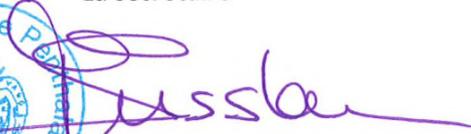
1. D'adopter les comptes de l'exercice 2022 se soldant par un excédent de revenus de CHF 1'467'801.63 avant l'écriture finale ci-dessous et après attributions obligatoires aux fonds de réserve ;
2. D'autoriser selon le détail figurant dans les comptes :
 - Les attributions aux fonds suivants :

| | | |
|-------------|--------------------------|---------------|
| ▪ 9.281.170 | Camping et piscine | CHF 400'000.— |
| ▪ 9.281.431 | Renouvellement véhicules | CHF 55'000.— |
| ▪ 9.282.100 | Administration générale | CHF 87'000.— |
| ▪ 9.282.430 | Travaux futurs | CHF 100'000.— |
 - Les amortissements suivants :

| | | |
|---------------|--------------------------------|---------------|
| ▪ 9.143.01.33 | Réfection pavillon Tennis Club | CHF 65'250.— |
| ▪ 9.143.01.36 | Rénovation piscine | CHF 75'200.— |
| ▪ 9.143.01.42 | Transform. et rénov. Plan-Bois | CHF 650'000.— |
| ▪ 9.170.14 | Etude réaménagement du camping | CHF 34'679.40 |
3. De virer l'excédent de revenus de CHF 672.23 au compte Capital ;
4. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

| | | |
|--|---|--|
| <p>Le syndic</p>  <p>Didier Chapuis</p> |  | <p>La secrétaire</p>  <p>Sylvie Nussbaum</p> |
|--|---|--|

Municipal responsible : Madame Valérie Codina Cervellin, municipale des finances